



PRÉFET DU VAL-D'OISE

**CABINET**  
DIRECTION DES SECURITES  
Bureau de la sécurité intérieure

Cergy le 23 novembre 2020

**DEPOT D'UNE DECLARATION DE MANIFESTATION**

En application des articles L. 211-12 à L. 211-14 et L. 287-1 du Code de la sécurité intérieure, les cortèges, défilés rassemblements de personnes et toute manifestation sur la voie publique sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable trois jours francs au moins et quinze jours francs au plus, avant la date de la manifestation.

1- Date et objet de la manifestation : le mercredi 25 novembre 2020 rassemblement fixe devant l'usine PPG SEALANTS BEZONS 84 Rue Salvador Allende, 95870 Bezons  
Dans le cadre de l'annonce de la fermeture de l'usine en intersyndicale.

2- Noms, prénoms, coordonnées téléphoniques et domiciles des organisateurs :  
UL CGT BEZONS 6 rue Parmentier 95390 BEZONS responsable : Sébastien VELASCO  
Secrétaire générale 06 84 77 91 66

3- Horaires et lieu de rassemblement :  
13h00

4- Itinéraire du cortège (le cas échéant) :  
néant

5- Heure et lieu de dispersion 15h00

6- Observations particulières (description du dispositif de sécurité, déploiement de banderoles, sonorisations etc.) : encadrement de 5 militants CGT et des élus du personnel de l'intersyndicale, dans le respect des gestes barrières, dans le cadre de la crise sanitaire.  
Rassemblement fixe avec conférence de presse et prises de paroles intersyndicales  
Entre 40 et 100 participants environs

« Les soussignés déclarent disposer des moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation et s'engagent à prendre toutes dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion. Ils reconnaissent la nécessité de concilier l'exercice du droit de manifester avec le respect des autres libertés publiques et s'engagent, en conséquence, à limiter les nuisances et préjudices que pourraient subir riverains et professionnels du fait de cette manifestation.  
Ils déclarent avoir pris connaissance, ci-joint, des lois et règlements relatifs à la participation délictueuse à une manifestation ou une réunion publique ou à un attroupement. »

**Une copie du présent, pour valoir récépissé, leur a été remise.**

Signature des organisateurs, précédée de la date d'établissement de la demande ainsi que de la mention « LU ET APPROUVE ».

*Lu et approuvé Le 23 novembre 2020 Sébastien VELASCO*

Document à adresser ou à remettre à l'adresse ci-après : **pref-manifestations-vp@val-doise.gouv.fr**

Internet des services de l'État dans le département :

<http://www.val-doise.gouv.fr>

CS 20105 - 5, avenue Bernard Hirsch – 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX – Tél. : 01.34.20.95.95 – Fax :  
01.30.32.24.26

